



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de réception de l'AR: 23/03/2026
004-210402400-DE_2026_006-DE
A G E D I

République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 17/03/2026

Membres en exercice
: 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 9

Contre : 2

Abstentions : 0

*vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

Présents : Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Sophie VIAL,
Florian UGHI, Jean TATU, Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Viviane
ISNARD, Rudy WUNDERLIN, Charlotte SZILAGYI, Agnès
BERGERON, Nicolas NEY

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie COLONNA D'ISTRIA

Objet : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS - DE_2026_006

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal de conseil municipal de Villars-Colmars étant de 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE de fixer à 3, le nombre d'adjoints au maire,

AUTORISE monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX

